



Assemblée générale

Cinquante-septième session

42^e séance plénière

Vendredi 1er novembre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 52 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

(A/57/387 et Corr.1)

Mme Jarbussynova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette réunion importante. Ma délégation voudrait se joindre aux délégations qui ont déjà félicité le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative des nouvelles propositions de réforme qui figurent dans le rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1).

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, fouillé et opportun, vise à mettre en oeuvre les objectifs de la Déclaration du Millénaire et le résultat final des grandes conférences internationales, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable.

Ma délégation partage l'avis exprimé par d'autres délégations, à savoir que ce document constitue un jalon important sur la voie des progrès accomplis dans l'organisation des activités de l'Assemblée générale comme du Secrétariat. Nous pensons que la réforme

devrait constituer un processus permanent, dans la mesure où de nombreux domaines d'activité de l'ONU doivent encore être rationalisés. Nous apprécions grandement les efforts du Secrétaire général pour rendre l'Organisation plus efficace et plus flexible, afin de lui permettre de répondre au vaste éventail des nouveaux défis mondiaux.

Mon gouvernement soutient pleinement le ferme engagement du Secrétaire général à renforcer l'ONU. Sous sa direction, l'Organisation a connu de nombreux changements au cours des récentes années, et elle a notablement amélioré son efficacité.

Il ne fait pas de doute que la pleine mise en oeuvre de la deuxième phase de la réforme proposée par le Secrétaire général requerra un soutien constructif de la part des États Membres. À cet égard, nous rendons hommage aux efforts du Président de l'Assemblée générale visant à améliorer la transparence du processus, auxquels participeront toutes les délégations intéressées.

Ma délégation considère que c'est l'approche la plus appropriée, dans la mesure où le rapport du Secrétaire général mérite des délibérations approfondies, dont nous pensons qu'elle donneront lieu à l'adoption d'une résolution recueillant l'appui de tous les États Membres.

Ma délégation se félicite également de l'intention du Président de l'Assemblée générale d'établir un document fournissant des explications concernant les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



principales questions qui ont été soulevées par les groupes régionaux et les États Membres. Cette mesure répondra sans nul doute aux préoccupations des délégations, et elle stimulera le processus de négociations.

Le Kazakhstan attache une grande importance aux activités de l'Organisation dans les domaines économique et social. À l'instar du Secrétaire général, nous estimons que l'ONU devrait étendre sa présence dans le monde en développement, en améliorant son efficacité et sa capacité de réaction.

Nous pensons que les réformes devraient permettre à l'ONU de mettre pleinement en oeuvre tous les programmes mandatés qui renforcent la capacité des pays en développement à faire face aux défis d'une économie mondialisée.

Nous nous félicitons de l'idée d'améliorer les processus de planification et de budgétisation de l'Organisation. Ma délégation soutient les délégations qui considèrent que le cycle budgétaire doit être modernisé afin de s'adapter à une nouvelle Organisation. En effet, un document plus équilibré, plus transparent et plus stratégique doit être élaboré afin de refléter nos priorités et les ressources budgétaires qui en résultent.

Il va sans dire que l'amélioration des activités de l'ONU dans le domaine de l'information fait partie intégrante du train de réformes. Le rôle du Département de l'information ne doit pas être sous-estimé, dans la mesure où l'ONU se repositionne en vue de devenir plus pertinente en tant qu'institution mondiale indispensable. Nous pensons également que les activités des centres d'information des Nations Unies méritent un examen attentif.

Nous reconnaissons la nécessité de renforcer les activités de l'Assemblée générale. Nous estimons que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences doit jouer un rôle plus actif dans la gestion des documents et des réunions.

Nous soutenons également les mesures visant à continuer d'améliorer la gestion des ressources humaines. Nous attachons une importance particulière à la mise en oeuvre du principe de la répartition géographique équitable au sein du personnel du Secrétariat.

Nous souhaitons voir une réforme du Conseil de sécurité qui le rende ouvert au dialogue, et qui envoie à

la communauté internationale un message clair montrant qu'il est prêt à faire face à de nouveaux défis. Nous espérons que le Président de l'Assemblée générale ranimera le processus de négociation afin de parvenir à un accord sur la réforme du Conseil sous tous ses aspects.

Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général visant à créer un groupe de personnalités chargé d'examiner les relations de l'ONU avec la société civile.

Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée de notre total soutien à la poursuite des efforts du Secrétaire général pour renforcer le rôle de notre Organisation au XXI^{ème} siècle et de la pleine coopération de ma délégation dans la promotion de la poursuite des débats.

M. Hughes Ferrari (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Ma délégation, tout en s'alignant pleinement sur la déclaration faite par l'Ambassadeur Vicente Vallenilla au nom du Groupe des 77 et de la Chine, juge approprié de faire quelques brefs commentaires sur les problèmes spécifiques que connaissent les plus petits États Membres de l'ONU. Saint-Vincent-et-les Grenadines rentre sans aucun doute dans cette catégorie.

Mon gouvernement est fermement convaincu qu'en dépit de notre petite taille et de notre pauvreté relative, il est vital pour nos intérêts nationaux de maintenir une présence dans cette enceinte, bien que le coût de l'établissement et du maintien d'une Mission à New York pèse lourdement sur notre économie déjà surchargée. C'est pourquoi il est essentiel que les représentants ici à New York servent leur pays au mieux. Toutefois, je voudrais mentionner deux ou trois des raisons qui rendent si difficile aux mini-États de jouer le genre de rôle auquel nous aspirons.

Tout d'abord, il est bien évident que les architectes de l'ordre du jour de l'ONU étaient des représentants d'États qui n'étaient pas limités par les ressources, ni financières, ni – et c'est là le plus important – humaines. Sinon, comment expliquer que l'examen du gros de l'ordre du jour de l'ONU soit réduit à l'espace des quelques semaines qui vont de septembre à décembre chaque année? Au cours de ces semaines, toutes les grandes commissions se réunissent, très souvent simultanément. Il y a aussi de nombreuses séances plénières, ainsi qu'une multitude d'autres manifestations, séminaires, réunions

d'information, réunions des groupes régionaux, et ainsi de suite, qui font partie intégrante du fonctionnement de l'Organisation. Ajoutez à ce scénario de cauchemar la montagne immense de documentation, officielle et non officielle, qui doit être examinée chaque jour, et on comprendra clairement qu'il faudrait une bonne dizaine d'individus ou plus pour qu'une délégation puisse fonctionner, fût-ce de façon modeste.

Pour une Mission qui ne dispose que d'un squelette de personnel, il est tout à fait impossible de contribuer aux activités de l'ONU comme nous le souhaiterions, étant donné que, avec la meilleure volonté du monde, nous n'avons pas trouvé le moyen d'être à deux endroits à la fois, et encore moins à trois endroits ou plus.

Peut-être est-il impertinent de ma part ne serait-ce que d'entretenir des pensées aussi scandaleuses, mais j'aurai quand même l'audace de demander s'il ne serait pas possible de repenser l'ordre du jour de l'ONU afin de répartir plus également le travail en l'échelonnant sur toute l'année.

L'autre question que je voudrais aborder est celle de la candidature aux divers organes de l'ONU et institutions des Nations Unies. Je voudrais avancer l'idée qu'il est grand temps que l'ONU élabore un système de représentation de ses États Membres à ses organes principaux qui soit équitable et automatique, en procédant par roulement. Non seulement cela garantirait l'égalité, la démocratie et l'équité du système, mais cela éliminerait du même coup la nécessité de nos allées et venues sans fin au Salon indonésien. On pourrait de la sorte non seulement libérer un temps prodigieux pour les délégations qui travaillent sans répit, mais aussi réaliser des économies notables du fait que les États Membres n'auraient pas à se mettre en campagne. Je voudrais suggérer la possibilité que les sommes ainsi épargnées soient déposées dans un fonds spécial destiné à venir en aide aux pauvres dans le monde.

Pour terminer, je voudrais citer le paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général :

« La prolifération de réunions et de documents officiels impose des difficultés excessives au Secrétariat de même qu'aux États Membres. À l'heure actuelle, nombre de petits États Membres se trouvent pratiquement dans l'impossibilité de jouer un rôle actif dans les activités véritablement

essentielles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. »

Je ne saurais mieux le dire que le Secrétaire général, et sur ce, je conclus mon plaidoyer.

M. Balarezo (Pérou) (*parle en espagnol*) : Dans un récent article sur l'avenir de l'ONU en ce nouveau millénaire, la Vice-Secrétaire générale a, à juste titre, soutenu que l'Organisation était confrontée à trois défis principaux : le défi de la légitimité, qui suppose que les organisations internationales devraient être plus transparentes, participatives et démocratiques dans leur processus de prise de décisions; le défi de la cohérence, qui exige d'adapter les programmes et une meilleure coordination interinstitutions, ainsi que, de la part de ses États Membres, une plus grande volonté politique de garantir les ressources et l'autorité dont l'ONU a besoin pour atteindre ses objectifs; et, en dernier lieu, le défi de l'efficacité, qui se mesure en fonction des instruments disponibles et de l'application efficace au niveau national des engagements pris au niveau international. La délégation du Pérou partage pleinement cette vision et estime que ces trois principes, ainsi que ceux de la transparence et de l'obligation redditionnelle, forment la base sur laquelle l'Organisation devrait reposer.

C'est dans ce contexte que nous nous réjouissons du programme de réforme du Secrétaire général qui nous est aujourd'hui soumis. Nous en félicitons le Secrétaire général. Il s'agit d'une entreprise qui doit être menée par chacun d'entre nous. L'Organisation est au service des pays Membres et les pays Membres doivent donner au Secrétariat les moyens et les outils permettant d'atteindre ces objectifs, qui sont précisément ceux définis et approuvés par les Membres eux-mêmes. Il ne peut y avoir un autre programme.

Ces réformes, comme l'a souligné avec justesse le Secrétaire général, doivent aller de pair avec des changements dans les organes intergouvernementaux; pour cette raison, il est urgent de rationaliser et de hiérarchiser le travail de l'Assemblée générale, de renforcer le rôle du Conseil économique et social dans le domaine du développement et du règlement des problèmes économiques et sociaux internationaux, et de procéder immédiatement à la démocratisation du Conseil de sécurité.

Le Pérou convient avec le Secrétaire général de la nécessité d'adapter les instruments budgétaires et programmatiques de l'Organisation aux priorités que

nous avons, nous-mêmes, fixées. Il est fondamental pour la délégation du Pérou que le programme d'activités du système des Nations Unies se concentre sur l'élimination de la pauvreté mondiale, ce qui exige que les pays en développement parviennent à une croissance économique solide, durable et juste. Il est aussi fondamental d'appliquer pleinement la Déclaration du Millénaire, ainsi que le Consensus de Monterrey et les résultats du Sommet de Johannesburg.

Nous appuyons les intentions du Secrétaire général de mettre l'accent sur les questions qui ne reçoivent pas suffisamment d'attention, comme par exemple la mondialisation et ses effets positifs et négatifs sur le développement, les migrations, la pénurie en eau et la prévention des conflits, entre autres.

Mais nous pensons également qu'il existe plusieurs autres problèmes graves qui devraient être examinés avec plus d'attention. Outre sa vulnérabilité financière et la récurrence des catastrophes naturelles résultant du changement climatique, le Pérou est particulièrement préoccupé par la persistance du chômage dans les pays en développement et par la montée des revendications sociales qui mettent en péril la viabilité de la démocratie. Il nous faut trouver des formules novatrices pour financer le renforcement de la démocratie et de la gouvernance.

Nous félicitons le Secrétaire général de sa proposition de soumettre un budget-programme révisé en 2003, afin de doter l'Organisation d'un outil efficace pour lui permettre de remplir sa tâche. La délégation du Pérou estime qu'il est important d'accorder au Secrétaire général une plus grande autonomie s'agissant de la gestion des ressources. Cette plus grande souplesse pourrait s'accompagner de critères établissant une certaine priorité concernant les éléments des programmes en faveur des pays en développement, qui ne devraient pas tomber en deçà du seuil fixé.

Les arguments selon lesquels les fonctions du Comité du programme et de la coordination (CPC) devraient revenir à la Cinquième Commission semblent fort raisonnables. Ceci permettrait d'établir une meilleure cohérence entre la stratégie et la planification des programmes, ainsi qu'une meilleure répartition des ressources. Si cette proposition est approuvée à l'issue d'un examen plus complet, nous suggérons de maintenir l'appui financier afin que les experts des

capitales des pays en développement puissent prendre part aux délibérations de la Cinquième Commission.

Le Pérou est pleinement engagé en faveur de la démocratie, de la bonne gouvernance et des protection et promotion des droits de l'homme. En conséquence, nous appuyons les efforts destinés à renforcer et à améliorer les organes spécialisés dans les droits de l'homme du système des Nations Unies et à garantir le respect véritable des engagements internationaux pris par les États Membres. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt le moment où, en 2003, nous examinerons en détail et nous pourrions commenter les différents rapports et recommandations demandés, dans les décisions 2 à 5, par le Secrétaire général au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Comme le temps nous manque pour nous attarder sur toutes les propositions du Secrétaire général, la délégation du Pérou voudrait simplement exprimer officiellement son appui au renforcement des relations entre l'ONU et la société civile, ainsi que le secteur privé, à la nécessité d'améliorer les politiques de l'Organisation en matière de ressources humaines, à la redéfinition stratégique du Département de l'information et au renforcement du Département des affaires économiques et sociales.

Le Pérou considère de la plus haute importance d'améliorer la coopération technique en faveur des pays en développement. Toutefois, nous n'avons pas clairement saisi ce qui est proposé dans ce domaine. Il est important, à l'évidence, de définir la division des responsabilités et des tâches. Mais il est aussi important de disposer d'autres approches possibles, d'instruments et de sources de financement de la coopération technique pour satisfaire aux besoins des pays bénéficiaires de cette aide.

Je voudrais conclure en abordant deux points. Tout d'abord, il semble clair qu'une certaine lassitude concernant l'organisation de grandes conférences s'est affirmée. Celle-ci ne devrait toutefois pas empêcher de procéder à l'examen périodique de la mise en oeuvre des engagements pris, ni d'avoir la possibilité d'en appeler à la volonté politique des États Membres ou à la conscience de l'opinion publique. On peut parfaitement imaginer, par exemple, que nous aurons à convoquer un sommet mondial sur la bonne gestion des affaires publiques, y compris la question des biens publics mondiaux, bien plus tôt que prévu.

Deuxièmement, nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir une relation plus souple et plus régulière entre les différentes couches du personnel du Secrétariat et les États Membres concernant les activités menées et les calendriers suivis dans l'application pratique du budget, ainsi que du plan à moyen terme. Il ne s'agit pas d'une question de transparence, ni de contrôle. Nous ne croyons pas que cela existe. Il s'agit plutôt de communiquer de manière plus souple et d'établir des contacts humains. Par exemple, tout représentant souhaitant obtenir davantage d'informations sur certains faits, certaines activités ou souhaitant simplement avoir un échange de vues ne peut aujourd'hui que consulter les rapports, assister à des débats de groupe occasionnels ou demander des entrevues.

Pour cette raison, la délégation du Pérou estime que, comme c'est la pratique usuelle dans toute administration privée, il serait très positif d'avoir des réunions officieuses régulières avec les Secrétaires généraux adjoints, les chefs de département et leurs équipes sur les différentes activités qui sont menées ou qui sont en projet, ainsi qu'un échange de vues sur les questions qui revêtent un intérêt particulier. Ces réunions pourraient avoir lieu avec les groupes régionaux ou d'autres groupes, tel le Groupe de Rio. Ceci renforcerait le sentiment d'appartenance et l'esprit de partenariat à l'égard de l'objectif qui nous unit tous, à savoir assurer la légitimité, la cohérence et l'efficacité de l'Organisation.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation de l'Équateur, je suis heureux de féliciter et de remercier le Secrétaire général pour le rapport sur le renforcement de l'ONU (A/57/387) et d'exprimer notre soutien, ferme et déterminé, aux propositions qu'il contient. Ce document précieux reflète la nécessité de mener des réformes de fond au sein de l'Organisation afin de garantir qu'elle travaille de manière efficace et sans heurts pour lui donner la possibilité d'atteindre les buts prescrits par la Charte, ainsi que les objectifs fixés par les pays Membres lors des récents sommets mondiaux.

Il y a déjà eu des changements. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Afin de prendre des mesures concrètes et fructueuses vers la réalisation de cet objectif, l'Organisation doit être en mesure de répondre aux demandes actuelles, ainsi qu'aux nouvelles réalités, d'un monde qui pose des défis énormes et offre, en même temps de grandes possibilités.

Pour atteindre l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation – un monde meilleur, plus juste, plus équitable et plus solidaire –, il est nécessaire d'avoir la volonté politique de fonder solidement la conduite de la communauté internationale.

La Déclaration du Millénaire est un cadre pour les actions futures de l'Organisation des Nations Unies. Les chefs d'État et de gouvernement des pays Membres se sont engagés à faire de l'Organisation un instrument plus efficace pour parvenir à des résultats dans les domaines prioritaires comme la lutte en faveur du développement des peuples du monde entier; la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et les maladies; la lutte contre l'injustice; la lutte contre la violence, la terreur et le crime; et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète.

De grands pas en avant ont été réalisés l'année dernière avec la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, qui ont défini, sur la base d'un commun accord, des lignes de conduite très explicites pour atteindre les objectifs que nous avons fixés.

Afin d'avancer concrètement vers la réalisation de ces objectifs, nous devons immédiatement commencer à appliquer les accords qui sont nés de ces sommets. Il est nécessaire d'aller au-delà des paroles ou des renouvellements d'engagement et de chercher à mettre en oeuvre des mécanismes efficaces, viables et novateurs qui nous permettront d'avancer vers les objectifs que nous poursuivons tous, à savoir la paix et la sécurité internationales.

Nous pensons résolument que seul le développement, dans le sens le plus large du terme, permettra de progresser vers la mise en place d'une paix et d'une sécurité internationales à la fois solides et durables. La justice sociale, le respect des droits de l'homme et l'instauration de meilleures possibilités de travail et de production à l'attention des peuples du monde en développement sont des éléments fondamentaux pour véritablement garantir la sécurité internationale.

Au fil du temps, et du fait de la multiplication de ses tâches, l'Assemblée générale n'est plus le théâtre de grands débats ni la tribune où nous nous réunissons pour chercher de plein gré une solution aux défis que nous lance l'histoire. Face à cette réalité, il devient manifestement nécessaire de réaffirmer les fonctions

premières de l'Assemblée générale – principal organe délibérant chargé d'adopter les politiques et de représenter l'ONU, où tous les États, sans exception, participent aux délibérations suivant des règles démocratiques.

Pour ces raisons, il ne fait aucun doute que nous devons consolider et redynamiser le système multilatéral afin de jeter les bases solides d'une coopération internationale efficace, fondée sur des normes et des principes communs, adaptés aux besoins de l'époque.

La promotion et la protection des droits de l'homme revêtent une importance capitale pour mon pays. À cet égard, il nous semble particulièrement important de mettre l'accent sur la proposition d'améliorer les différents aspects des rapports entre les gouvernements et le système des Nations Unies. Nous jugeons importantes les propositions qui visent à renforcer la capacité de l'ONU d'aider les pays à mettre en place des institutions solides de protection des droits de l'homme.

Nous partageons l'idée selon laquelle l'opinion publique est fondamentale pour consolider l'ONU, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport. Nous pensons, par conséquent, que les propositions visant à redéfinir les devoirs du Département de l'information sont également importantes.

Monsieur le Président, la délégation équatorienne souhaite vous féliciter des efforts que vous déployez afin de promouvoir l'avancée de la réforme de l'Assemblée générale, et nous vous soutenons totalement. Par ailleurs, nous sommes disposés à participer au processus qui conduira à revitaliser l'Organisation et qui permettra de concrétiser la vision des femmes et des hommes de la planète désireux de changer les réalités qui touchent à notre monde.

M. Niculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué au moment opportun un débat sur cette question de l'ordre du jour. Cette question présente un grand intérêt pour tous les États Membres. Je vous remercie également d'avoir pris l'initiative de lancer des consultations officielles sur la suite de la réforme de notre Organisation, avec la participation active et très appréciée de la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette.

Ma délégation a examiné avec un intérêt tout particulier le rapport du Secrétaire général qui a pour titre « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » – rapport qui ne fixe pas de nouvelles priorités, mais qui met au premier plan certains domaines sur lesquels nous devrions concentrer nos efforts de réforme dans les mois à venir. Depuis le démarrage de ce processus de réforme, en 1997, nous avons pleinement confiance en la capacité du Secrétaire général de diriger et de gérer une si vaste réforme. C'est dans cet esprit que nous faisons nôtre la conception du Secrétaire général sur les moyens de renforcer l'ONU, de mieux l'adapter aux exigences de l'époque, laquelle se caractérise par la mondialisation, par de nouveaux défis et menaces, et de permettre à l'Organisation de mieux faire face à ces exigences.

À cet égard, nous partageons l'opinion selon laquelle les principaux piliers du système des Nations Unies devraient faire l'objet d'une réforme mûrement réfléchie et reposant sur les priorités et les objectifs fixés par nous tous dans la Déclaration du Millénaire. Ainsi, tant l'Assemblée générale que le Conseil économique et social ont besoin de s'adapter pour prendre conscience de leur potentiel, tandis qu'il est nécessaire de donner un nouveau souffle politique à la réforme du Conseil de sécurité.

J'en arrive à certaines questions plus précises du programme pour aller plus loin dans le changement. Ma délégation s'associe à la déclaration présentée par le Danemark au nom de l'Union européenne. Ma délégation a également certaines observations et recommandations à faire, que je vais vous exposer brièvement.

Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport, le rôle croissant de l'Organisation des Nations Unies dans les questions sociales et économiques mondiales appelle un renforcement correspondant du rôle que joue son principal organe, c'est-à-dire le Conseil économique et social, qui, à notre avis, pourrait devenir une enceinte mondiale privilégiée pour élaborer des stratégies et des politiques de développement. Nous appuyons le Secrétaire général lorsqu'il recommande de préciser les responsabilités de l'Assemblée générale par rapport à celles du Conseil économique et social et de ses commissions techniques, en particulier pour ce qui est du suivi des conférences, de façon que l'Assemblée générale apporte une valeur ajoutée au travail de ces organes.

Ma délégation considère qu'il faut réorganiser de fond en comble le Département de l'information, et notamment définir clairement son rôle au sein du système des Nations Unies et délimiter de façon plus cohérente ses fonctions. Nous nous félicitons du fait que, grâce à son repositionnement, le Département de l'information sera en mesure d'élaborer davantage d'activités stratégiques et pourra devenir un instrument plus efficace s'agissant d'offrir à l'opinion publique internationale un tableau général des activités spécifiques de l'ONU. Nous attendons avec un vif intérêt, dans le prochain rapport du Secrétaire général, des propositions concrètes concernant le bilan général du système de gestion et des activités du Département de l'information, et nous indiquons que nous sommes prêts à conduire un dialogue constructif à ce sujet avec les autres délégations au cours de la prochaine session du Comité de l'information.

En ce qui concerne les centres d'information de l'ONU, la Roumanie abrite l'un d'eux à Bucarest. Ce centre est intégré au bureau extérieur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Roumanie est favorable à ce que ce type de centre fonctionne en étroite coopération avec le système du coordonnateur résident. Pour ce qui est des pôles régionaux, nous approuvons l'idée sur laquelle repose l'approche proposée à l'égard de toutes les activités des centres, sachant que cette approche reconnaît la nécessité d'obtenir, au préalable, l'accord du pays concerné par la mise en place de ces pôles régionaux. Nous attendons avec un grand intérêt les recommandations du Secrétariat qui figureront dans le rapport additionnel, lequel contiendra également un bilan global des activités du Département de l'information, rédigé par le Bureau des services de contrôle interne.

Ma délégation apprécie à sa juste valeur le fait que la modernisation et le renforcement de l'efficacité des méthodes de travail des bibliothèques des Nations Unies font partie intégrante d'une réforme se proposant, entre autres, d'améliorer l'accès électronique aux documents des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'un examen approfondi des différentes catégories de publications diffusées par le Secrétariat s'impose. Une telle initiative devrait permettre de réduire le nombre des publications tout en garantissant une plus grande qualité quant à leur contenu. Nous notons que deux rapports complémentaires sont prévus, l'un sur l'examen du

réseau de bibliothèques des Nations Unies et l'autre sur les documents et les publications des Nations Unies. Nous estimons qu'un débat ultérieur sur ces questions serait utile.

La Roumanie appuie les propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur le renforcement des capacités de l'Organisation à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Nous nous félicitons en particulier des propositions visant à consolider le potentiel des Nations Unies en vue d'aider les États Membres à mettre en place des institutions nationales plus dynamiques dans le domaine des droits de l'homme. Nous considérons que le Haut Commissariat aux droits de l'homme peut jouer un rôle crucial à cet égard.

Au cours des dernières années, l'interaction entre le système des Nations Unies et les organisations de la société civile a connu un essor sans précédent. Plus de 2 000 organisations non gouvernementales (ONG) sont dotées aujourd'hui du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, tandis que plusieurs autres milliers de ces organisations ont pris part à diverses manifestations mondiales organisées ces 10 dernières années sous l'égide des Nations Unies dans les domaines politique et économique, ainsi qu'à des manifestations mondiales consacrées aux questions relevant des droits de l'homme. La Déclaration du Millénaire consacre l'engagement des États Membres à développer les possibilités offertes grâce à la coopération entre les Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Cependant, nous estimons que les moyens de mieux assurer la cohérence des procédures d'accréditation et les modalités de participation des ONG aux activités des Nations Unies restent à définir.

Ainsi que nous l'avons instamment demandé lors des débats du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, ma délégation préconise une délimitation claire des responsabilités incombant aux deux départements du Secrétariat qui jouent un rôle clef dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, à savoir le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Cette entreprise devrait aller de pair avec le renforcement de la coopération entre les deux Départements. Nous croyons comprendre que le rôle fondamental du Département des affaires politiques s'exerce dans les domaines de la diplomatie préventive, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Ce département est donc

responsables des bureaux des Nations Unies sur le terrain chargés des questions politiques et de la consolidation de la paix, alors que le Département des opérations de maintien de la paix, pour sa part, coordonne la planification et la gestion de toutes les opérations de paix et de sécurité dans le monde. Dans ce contexte, nous réitérons l'idée du rôle de synthèse et de coordination que doit jouer le Comité exécutif pour la paix et la sécurité selon les modalités définies dans le rapport Brahimi.

En ce qui concerne les incidences budgétaires et financières du programme de réformes proposé par le Secrétaire général, nous prenons comme point de départ le fait que les fondations de notre travail sont énoncées dans la Déclaration du Millénaire. Afin d'assurer un suivi efficace des priorités formulées dans le rapport, il faut envisager la mise en place d'un système souple de répartition de ressources adéquates. Il y aura peut-être lieu de modifier au fil du temps le cadre constituant la base du processus budgétaire, mais il n'en reste pas moins qu'un réexamen approfondi du cycle de planification et de budgétisation, ayant pour objet de l'harmoniser avec une démarche axée sur les résultats, est opportun et bienvenu. Un processus de planification et de budgétisation responsables devrait être adapté à la structure dynamique au sein de laquelle fonctionne le Secrétariat, tout spécialement pour ce qui est de la simplification et de l'amélioration des procédures budgétaires. Pour leur part, il est impératif que les États Membres s'entendent afin de garantir des processus intergouvernementaux plus rationalisés et renforcés.

La Déclaration du Millénaire ne saurait bénéficier d'un meilleur soutien que celui apporté par une amélioration des infrastructures de l'Organisation quant aux ressources humaines, l'environnement physique et les technologies de l'information. L'exécution des programmes pourrait être amélioré par le biais d'investissements dans la gestion des ressources humaines ainsi que par une mise en oeuvre rapide du Plan-cadre d'équipement.

Pour terminer, je voudrais exprimer le plein appui de la Roumanie à la vision générale présentée par le Secrétaire général dans son rapport. À notre avis, ce rapport demande de notre part une réponse rapide, constructive et concertée. Nous devons aussi reconnaître que certaines recommandations ainsi que les détails des mesures proposées doivent encore faire

l'objet de précisions ainsi que d'un accord complémentaire entre États Membres.

M. Sealy (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'interviens très tard dans ce débat, au cours duquel de nombreuses délégations ont procédé à un examen exhaustif des 36 mesures que propose le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). La délégation de la Trinité-et-Tobago souhaite appeler l'attention de l'Assemblée sur certains aspects du rapport qu'elle considère comme fondamentaux si l'on veut que de petites délégations comme la sienne puissent véritablement participer efficacement et de façon productive aux travaux des sessions annuelles de l'Assemblée générale.

Dans son rapport, le Secrétaire général constate :

« Il importe au plus haut point que l'Assemblée poursuive ses propres efforts de réforme pour rationaliser encore son ordre du jour » (A/57/387, *par. 16*).

À cet égard, il note aussi que :

« Or, il est possible d'améliorer grandement la situation en fusionnant les points qui font double emploi et en regroupant les questions étroitement apparentées, ce qui permettrait d'obtenir des résultats ayant une utilité et un impact plus grands » (*ibid.*).

Ma délégation a noté que certaines mesures ont déjà été mises en place à cet égard. Nous nous félicitons de cette évolution, tout en estimant que des initiatives supplémentaires s'imposent en la matière.

Le Secrétaire général souligne également que :

« Il convient ainsi d'examiner de très près la structure des points habituellement inscrits à l'ordre du jour et d'envisager d'étudier de nombreuses questions tous les deux ans ou même à intervalles plus longs ».

Cette manière d'envisager la rationalisation de l'ordre du jour est une idée à laquelle la délégation de la Trinité-et-Tobago souscrit entièrement, car elle doterait les gouvernements membres d'un échéancier plus adéquat afin d'appliquer au niveau national les engagements pris au niveau international. Qui plus est, cela permettrait au Secrétariat d'utiliser au mieux les ressources dont il dispose afin de mener à bien les

nombreuses actions qui sont préconisées dans toutes nos résolutions. Cette démarche permettrait en outre à l'Organisation des Nations Unies de revenir sur un sujet après un certain nombre d'années afin de déterminer quels faits tangibles sont en réalité survenus au niveau mondial au cours de la période considérée. Bien entendu, les questions qu'il y aurait ainsi lieu d'examiner devraient être définies dans le cadre d'un processus conçu sur la base de critères transparents, clairement énoncés et convenus.

Un aspect connexe de la question tient à ce que, bien qu'à pratiquement chaque session annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, il soit d'usage que les États aient la possibilité de demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour, on ne constate par contre aucune propension de la part des États à retirer de l'ordre du jour de l'Assemblée des points qui y sont déjà inscrits. La délégation de la Trinité-et-Tobago est d'avis qu'un bureau dynamique, vu sa structure large et représentative, pourrait s'acquitter à bon escient du mandat qui consisterait à déterminer l'intervalle selon lequel les points de l'ordre du jour sont examinés, voire à envisager leur suppression.

Dans son rapport, le Secrétaire général a également mentionné le nombre écrasant de réunions. D'après ce rapport, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le nombre des réunions a atteint le total effarant de 15 484, et 5 879 rapports ont été publiés. À son avis, la prolifération de réunions et de documents officiels impose des difficultés excessives au Secrétariat et aux États Membres, et le rapport poursuit en disant de façon catégorique que « nombre de petits États Membres se trouvent pratiquement dans l'impossibilité de jouer un rôle actif dans les activités véritablement essentielles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social » (*par. 23*). Le rapport relève qu'il est par conséquent manifeste qu'il faut réduire le nombre de réunions officielles et de la documentation.

La situation est encore exacerbée, comme le note le rapport, du fait qu'à l'heure actuelle, « le nombre des rapports établis qui tendent à constituer des doubles emplois est considérable et leur impact est fragmenté » (*par. 87*). Le rapport indique que plus de 500 rapports ont été présentés à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, et le Secrétaire général revient sur un thème par trop familier quand il note que les États Membres, en particulier les pays les plus

petits, ont dû mal à absorber une documentation aussi volumineuse et à prendre les décisions que cela implique. Le Secrétariat lui-même, peut-on encore lire dans le rapport, a de grandes difficultés à faire face au nombre croissant de rapports demandés par les divers organes intergouvernementaux et « le simple volume de la documentation limite la capacité du Secrétariat à fournir des analyses claires et très utiles » (*par. 88*).

L'analyse d'ensemble que le Secrétaire général fait de cette situation, qui souligne également la fréquence des rapports demandés et le maintien de demandes de rapports périodiques alors qu'ils sont depuis longtemps devenus anachroniques, aboutit à la décision 11 qui préconise l'établissement de rapports de synthèse sur des questions connexes et qui demande à l'Assemblée générale de créer un mécanisme chargé de déterminer s'il y a lieu de continuer à publier des rapports périodiques et d'en déterminer la fréquence. La délégation de la Trinité-et-Tobago appuie l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un tel mécanisme, et elle est d'avis que les bureaux respectifs des grandes commissions, de concert avec les principaux partisans des différents projets de résolution, peuvent jouer un rôle efficace à cet égard.

La délégation de la Trinité-et-Tobago, en tant que petite délégation d'un petit État Membre de l'ONU, estime que l'instauration des mesures dans ces deux domaines faciliterait considérablement les activités de l'ONU et aboutirait à une participation plus efficace des États Membres, grands et petits, aux travaux annuels de l'Assemblée générale.

Ma délégation n'estime pas opportun à ce stade d'examiner toutes les décisions recommandées dans le rapport, mais elle souhaite appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que les initiatives figurant dans le rapport sont le reflet des idées et des propositions de toutes les composantes du Secrétariat et des consultations tenues avec tous les fonds et programmes de l'Organisation. La Vice-Secrétaire générale a également observé lors de l'exposé officieux que le Comité des conférences appuie les décisions recommandées pour ce qui est de son domaine de compétence et que le chapitre sur les ressources humaines a fait l'objet de discussions avec des représentants du personnel.

Le Secrétaire général lui-même a répété dans son introduction au rapport que celui-ci constitue un ensemble de mesures cohérent, et il nous a demandé de

le concevoir comme tel. Le Secrétaire général a fait son travail, et il incombe maintenant à l'Assemblée de lui confier un mandat législatif bien défini et constructif pour lui permettre de continuer à mettre en oeuvre les réformes que lui-même, en tant que Chef de l'administration, a estimé nécessaires pour le système à court, à moyen et à long terme si nous voulons faire de l'ONU un instrument plus efficace au service de l'humanité.

La délégation de la Trinité-et-Tobago est prête à participer avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres délégations intéressées, à toute consultation officieuse à composition non limitée ayant pour objet d'examiner en profondeur les décisions recommandées dans le rapport et d'élaborer le projet de résolution unique voulu qui, nous en sommes convaincus, serait adopté sans être mis aux voix par la présente Assemblée dans les délais que vous avez indiqués.

M. Mubarez (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général de son rapport sur le renforcement de l'ONU (A/57/387). Ayant lu tout le rapport, nous pensons que le Secrétariat possède l'enthousiasme et la vision qui lui permettront de poursuivre les réformes nécessaires lancées il y a cinq ans.

La vitalité du débat et la large participation qu'il suscite reflètent l'importance que les États Membres accordent à la question des réformes souhaitées, ce qui illustre à son tour la reconnaissance croissante de l'ampleur des défis que nous devons relever aujourd'hui et notre conviction collective quant au rôle de l'ONU en tant que centre international de prise de décisions et de concrétisation de la volonté collective. La Déclaration du Millénaire définit non seulement les objectifs et l'orientation de nos activités futures, mais elle identifie également un rôle concret pour l'Organisation, aujourd'hui et à l'avenir.

Chacun sait que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est notre noble objectif. Chacun sait aussi que la paix ne prévaudra que si elle repose sur la justice et l'équité, que ce soit dans les domaines de la sécurité et de la souveraineté ou dans celui de la répartition des ressources et du bien-être.

La délégation du Yémen a déjà parlé du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/57/1). Nous appuyons les nouvelles mesures que le Secrétaire général a proposées dans le rapport (A/57/387) dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous

ne pouvons pas entrer dans le détail de toutes les propositions qui y figurent, mais nous voudrions indiquer que la nature des défis auxquels nous faisons face et l'interdépendance de nos intérêts mutuels en cette ère de mondialisation rendent impérative la nécessité de renforcer le rôle et l'efficacité de l'ONU en tant qu'institution ayant pour vocation d'engager des initiatives multilatérales internationales. En même temps, nous considérons que toute tentative en vue de former des alliances hors du cadre de cette Organisation contrevient à la Déclaration du Millénaire et à l'objectif que constitue l'instauration de la démocratie dans les relations internationales.

Nous voudrions en particulier examiner diverses questions relatives à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. La réforme signifie que l'on corrige les erreurs du passé. Nous souscrivons à l'observation faite dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que le rôle de l'Assemblée générale dans les activités de l'ONU est en train de s'amenuiser. Il s'agit d'une lacune à laquelle il faut remédier. Quant à nous, nous appuyons tous les efforts visant à revitaliser l'Assemblée générale, Monsieur le Président, et nous saluons les efforts personnels que vous déployez. Nous considérons également que l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité est une question sur laquelle nous sommes tous d'accord. C'est une des réformes les plus importantes qui doit être menée à bien.

Nous souhaitons insister sur ce qu'a dit le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à savoir que la réforme de l'Organisation doit être axée, avant toute chose, sur les besoins de développement des nations en développement. Il est donc impératif que les activités des composantes de l'Organisation, notamment le Département de l'information, visent à la réalisation de cet objectif. Nous devons à cet égard souligner la nécessité de renforcer les centres d'information des Nations Unies, car ces pays ne disposent pas des technologies de l'information et des médias modernes. Parmi les régions ayant besoin d'un appui en la matière, on compte les pays arabes, où il faut entreprendre des activités intensives d'information pour redresser l'image que l'opinion publique arabe a de l'ONU et pour expliquer le rôle de cette dernière, qui oeuvre pour le bénéfice de chacun et de tous. Nous continuons de croire que le Centre d'information des Nations

Unies à Sana'a peut s'acquitter de cette tâche s'il bénéficie du renforcement et du soutien nécessaires.

Il ne fait pas de doute que l'ONU a besoin de sang frais et d'idées nouvelles pour offrir plus de débouchés aux jeunes des pays en développement et leur permettre d'assumer des fonctions dans la fonction publique internationale. C'est conforme, d'ailleurs, au principe de la répartition géographique équitable qui régit la politique de l'ONU en matière d'emploi, principe qui reste encore à mettre en oeuvre de manière universelle.

Nous tenons à vous assurer, Monsieur le Président, que la délégation de la République du Yémen reste prête à participer à toutes les consultations et à réfléchir à toutes les idées et propositions qui permettront de renforcer notre Organisation et de lui permettre de s'acquitter de son mandat de mentor et d'artisan des relations internationales, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

M. Nakkari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Ma délégation remercie le Secrétaire général de la présentation de son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Nous lui savons gré de l'intérêt qu'il manifeste pour le renforcement de l'activité de l'Organisation afin de répondre aux priorités arrêtées dans la Déclaration du Millénaire.

Nous pensons, comme le Secrétaire général, que le monde a besoin d'une institution multilatérale travaillant au service de l'humanité tout entière. Ce besoin n'a jamais été plus pressant qu'en cette ère de mondialisation. Il va sans dire qu'un examen constant de nos méthodes de travail est essentiel si nous voulons tirer des enseignements de l'expérience acquise de façon à corriger les erreurs du passé et à renforcer les méthodes appliquées pour mettre en oeuvre les objectifs de l'ONU. La réforme du Conseil de sécurité et le renforcement du rôle de l'Assemblée générale s'inscrivent également dans ce cadre.

Le rapport revêt une importance toute particulière en ce qu'il porte sur le renforcement de l'ensemble du système des Nations Unies. Il s'agit d'un programme ambitieux qui nous donne lieu d'espérer que nous pourrions renforcer et améliorer les mécanismes de travail de l'Organisation pour lui permettre de respecter la lettre et l'esprit de la Charte et d'être mieux à même d'atteindre les objectifs énoncés dans la

Déclaration du Millénaire et d'appliquer les mandats définis par les organes délibérants pertinents dans tous ses domaines de travail.

Il ne fait pas de doute que cette grande ambition implique une revitalisation du processus de réforme du Conseil de sécurité, qui doit être plus démocratique. Elle implique aussi la mise en place de nouveaux cadres d'interaction entre l'ONU et ses institutions spécialisées, ses organes, organisations, programmes et fonds, ainsi que le renforcement du rôle central de l'Assemblée générale. Elle implique enfin des mécanismes de mise en oeuvre efficaces de nature à permettre à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, entre autres organes de l'ONU, de veiller au suivi de leurs recommandations.

Compte tenu de tout ce qui précède, ma délégation voudrait faire quelques brèves observations sur le rapport dont nous sommes saisis, qui aborde un certain nombre de questions importantes et fait plusieurs propositions que l'Assemblée générale va devoir examiner et auxquelles elle devra donner suite. Le rapport est riche en informations et les questions qu'il aborde sont variées. Il soulève un certain nombre de questions auxquelles le représentant du Venezuela a fait allusion dans la déclaration qu'il a prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Il nous paraîtrait utile de savoir ce qui est demandé à l'Assemblée générale au titre des questions soulevées dans le rapport, dont certaines nécessitent l'approbation du Secrétaire général ou relèvent de sa compétence, alors que d'autres sont du ressort de l'Assemblée générale. Les consultations officielles permettront sans nul doute aux délégations d'obtenir des clarifications sur les questions soulevées au cours du débat sur le rapport, notamment par le Groupe des 77 et de la Chine.

On peut faire observer que les mesures nécessaires se limitent aux questions abordées traditionnellement par les grandes commissions de l'Assemblée générale. Les délibérations sur la plupart de ces questions se tiennent généralement au sein du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Un certain nombre d'autres mesures proposées portent sur les travaux des Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions. Il nous semblerait utile à cet égard de chercher à tirer parti du savoir-faire et de l'expérience accumulés de ces commissions. Il serait également raisonnable de faire

fond sur les réalisations déjà accomplies, afin de renforcer les mandats en vigueur énoncés par les organes délibérants.

Ma délégation aimerait faire un certain nombre d'observations d'ordre général sur quelques-unes des questions soulevées dans le rapport.

Premièrement, en ce qui concerne la promotion du Département de l'information, le rapport souligne les objectifs ambitieux de ce Département en vue de toucher le plus vaste public possible dans le monde. Nous insistons sur la nécessité de parvenir à la parité entre les six langues officielles de l'Organisation pour l'information sur l'Internet. Cela permettrait à l'Organisation d'atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire d'avoir l'audience mondiale la plus large possible, et de propager son message, conformément à de nombreuses résolutions de l'ONU.

Deuxièmement, s'agissant des publications et du travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ma délégation estime que la gestion des réunions est une prérogative qui revient aux États Membres et non au Secrétariat. Nous insistons pour que les publications et la documentation de l'ONU parviennent aux États Membres dans les six langues officielles de l'ONU. Ces documents doivent être distribués simultanément dans les six langues et dans les délais voulus, conformément aux directives en vigueur. Je note le rôle moteur joué par le Département en faveur de la préservation de la mémoire institutionnelle de l'Organisation et dans la diffusion des rapports en version papier dans les six langues officielles de l'Organisation. Cela permet aux délégations, et notamment aux plus petites, de travailler sur les propositions du Secrétaire général et d'interagir avec les organes intergouvernementaux, puisque la plupart de ces rapports forment la base des négociations entre délégations.

Troisièmement, ma délégation estime que la création d'un poste supplémentaire de sous-secrétaire général dont le titulaire participerait à la gestion des activités du Département des affaires économiques et sociales et à l'élaboration de politiques cohérentes au sein de celui-ci est une initiative qui mérite notre appui.

Quatrièmement, le plan à moyen terme est le cadre qui nous permet d'examiner les politiques de l'Organisation et leur mise en oeuvre. Un calendrier de quatre ans serait plus efficace pour coordonner ces

politiques. Un budget plus détaillé et transparent permettrait de s'assurer que le financement des programmes est conforme aux politiques et mandats définis par les organes délibérants. Ma délégation tient à souligner le rôle important joué par le Comité du programme et de la coordination, qui examine les politiques de l'Organisation et assure la coordination et le financement des mandats prescrits.

Je voudrais signaler que compte tenu des clauses-couperets mentionnées au paragraphe 44 du rapport, qui indique qu'il est nécessaire d'examiner les initiatives impliquant des engagements de fonds substantiels et de leur appliquer ces clauses, force est bien de nous demander si l'élimination de la pauvreté constitue véritablement l'une des grandes priorités de l'Organisation. La survie de l'Organisation est tributaire de la réalisation des objectifs qu'elles s'est fixés et l'un d'entre eux est l'élimination de la pauvreté. La revitalisation de l'Assemblée générale est axée sur ce concept.

Cinquièmement, s'agissant de la gestion des ressources humaines, ma délégation considère que l'atout le plus précieux des Nations Unies est son personnel. Nous soulignons la nécessité de tirer parti des réalisations accomplies dans le cadre de la réforme de la gestion des ressources humaines. Il convient, pour ce faire, de tenir compte des vues du personnel à cet égard. Le Secrétaire général a raison de dire qu'il importe de renforcer les principes et le système de justice interne. Nous devons combler la lacune constituée par la suppression du rôle de la Cour internationale de Justice en tant que cour d'appel pour le personnel des Nations Unies. Il est donc indispensable de combler cette lacune. Le renforcement de la transparence passera nécessairement par une délégation élargie des pouvoirs.

En conclusion, nous pensons que les questions importantes soulevées dans le rapport du Secrétaire général exigent une interaction constructive grâce à l'élargissement de la portée des examens et à l'approfondissement de la réflexion. À cet égard, les éclaircissements que le Secrétariat nous donnera pendant les consultations officielles seront d'une très précieuse utilité.

M. Ortiz Gandarillas (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Le point dont nous débattons aujourd'hui revêt la plus grande importance. Le renforcement de

l'Organisation des Nations Unies devrait être un élément de préoccupation constant en ce qui concerne les actions et la responsabilité de la communauté internationale, en particulier, de tous les États Membres, petits ou grands, qui sont représentés au sein de cette auguste Assemblée.

L'Organisation des Nations Unies est l'enceinte mondiale idéale pour débattre et discuter des grands problèmes qui touchent l'humanité dans son ensemble ainsi que les individus. Les questions complexes et délicates que sont la paix et la sécurité internationales; la libération des peuples et des nations; la naissance et la constitution d'États nouveaux dans le processus de décolonisation; les efforts visant à améliorer la situation sociale et économique de millions d'êtres humains; la promotion des droits de l'homme; le développement; et la protection de l'environnement sont autant de questions inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation depuis un certain temps déjà.

Chaque année, l'Assemblée générale porte une appréciation sur l'activité de l'Organisation en se fondant sur le rapport du Secrétaire général (A/57/1). Ce bilan a été mitigé, comme on a pu le voir lors du dernier débat sur la question. Bien qu'il s'agisse d'une appréciation partielle, fragmentaire et subjective, nous avons constaté des progrès positifs et concrets dans l'activité de l'Organisation, notamment dans des domaines tels que les opérations de maintien de la paix, qui ont valu à l'Organisation le prix Nobel de la paix; la création de l'État du Timor-Leste sous l'égide des Nations Unies et son inclusion parmi les États Membres de l'Organisation; et la tenue du Sommet du Millénaire, ainsi que des sommets de Monterrey et de Johannesburg. Il s'agit là d'autant d'exemples concrets des réalisations de l'Organisation que nous pouvons invoquer avec un profond sentiment de satisfaction.

Il convient toutefois de tempérer cette satisfaction. Je me contenterai d'évoquer ici le problème du sous-développement.

Nous sommes entrés dans un siècle et un millénaire nouveau. Sur le plan géographique, nous sommes dans l'ère de la mondialisation. Nous nous trouvons donc dans une conjoncture nouvelle où les problèmes anciens demeurés sans solution se sont aggravés et ont pris une dimension mondiale, se transformant ainsi dans le même temps en des défis formidables.

La durabilité et le renforcement des démocraties; le respect de la légitimité internationale; la promotion, le respect et l'application stricte des droits de l'homme ainsi que des droits politiques, économiques et culturels, sont indispensables pour assurer une meilleure coexistence pacifique. La pauvreté extrême, qui a été mise en lumière au niveau mondial, ne peut plus être tolérée par la communauté internationale. Les énormes disparités en matière d'accès aux avantages tirés des activités économiques, financières et technologiques se sont également aggravées tant au niveau national qu'international, frisant l'inacceptable. La détérioration de tous les aspects de notre environnement est intolérable.

Comme si cela ne suffisait pas, de nouvelles menaces sont apparues parallèlement au processus de mondialisation: la criminalité internationale, le terrorisme, le trafic d'armes et de stupéfiants et la montée des maladies telles que le VIH/sida et le paludisme. Paradoxalement, les innovations technologiques ont élargi les fossés récemment apparus entre ceux qui possèdent les connaissances et maîtrisent l'information et ceux qui en sont dépourvus. À cela s'ajoutent les bouleversements et les crises économiques dans les pays en développement qui résultent de la mondialisation et qui menacent bien souvent d'aggraver encore plus avant les inégalités sociales déjà existantes.

La situation actuelle dans le monde et les perspectives pour l'avenir n'ont rien d'encourageant. On peut dire, au contraire, que celles-ci sont incertaines et dramatiques. Permettez-moi de vous donner trois exemples très concrets. S'agissant de l'insécurité alimentaire dans le monde, selon les dernières statistiques établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 840 millions de personnes souffrent de malnutrition. Cela veut dire que 11 millions de personnes résidant dans les pays industrialisés, 30 millions dans les pays en transition et 799 millions dans les pays en développement soient en proie à une faim chronique. Parmi elles, 6 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année.

S'agissant de la situation sanitaire, l'édition de septembre-octobre 2002 du document intitulé « Population 2005 » cite un rapport de l'Organisation des Nations Unies sur l'épidémie mondiale de VIH/sida qui déclare que 70 millions de personnes mourront du sida au cours des 20 prochaines années. À

titre de troisième exemple concernant la répartition des richesses dans le monde, 14 % de la population mondiale, concentrés dans les pays développés, produisent et consomment 75 % de la production mondiale, alors que les 86 % restants représentent les autres 25 %. Ces statistiques sont tout à fait éloquentes et se passent d'autres commentaires.

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes réels qui se posent aux Nations Unies et à la communauté internationale. C'est dans ce contexte que nous devons nous demander si notre Organisation a la capacité nécessaire pour remédier à ces problèmes et faire face à ces défis. Je crains que la réponse ne soit globalement « non », avec quelques louables exceptions. Nous sommes convaincus que cette situation est au cœur des préoccupations du Secrétaire général et de l'Assemblée.

Le Secrétaire général propose à présent une nouvelle réponse dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1). Nous voulons exprimer notre sincère gratitude et notre soutien au Secrétaire général et appuyer ses efforts et objectifs visant à renforcer l'Organisation. Le rapport propose une série de mesures qui, de l'avis du Secrétaire général, sont concrètes et pragmatiques. Elles semblent modestes si on les prend une par une, mais elles pourraient avoir un impact accru si on les considère comme constituant un tout.

À ce stade, notre délégation ne fera pas d'observation et ne portera pas d'appréciation sur les actions et mesures proposées, en raison des doutes que nous continuons d'avoir sur leur portée, sur certaines de leurs implications, sur les moyens prévus pour les mettre en œuvre et sur leur coût par rapport à leurs avantages. Nous sommes persuadés que ces doutes seront dissipés au cours des consultations officielles qui suivront le présent débat, et à cet égard, nous soutenons la déclaration du Groupe des 77.

Nous voudrions néanmoins faire quelques commentaires sur la façon dont nous percevons cette proposition de réforme en général. Nous pensons, peut-être un peu trop empiriquement et subjectivement, que les propositions sont quelque peu modestes, surtout au regard des problèmes et défis qui se posent à l'Organisation dans le monde réel où nous vivons. Nous relevons également que ces propositions, assurément fort utiles, visent à améliorer le

fonctionnement interne de l'Organisation. Bien entendu, il est très important, avant toute chose, de mettre de l'ordre au sein de l'Organisation. Comme le rapport l'indique, la réforme est un programme visant à modifier plus avant la structure interne des Nations Unies et à en adapter la mentalité à de nouvelles aspirations et à de nouveaux défis.

Dans ce processus de nouvelles réformes, nous aurions aimé comprendre plus clairement de quelle manière on entend renforcer le fonctionnement externe de l'Organisation pour qu'elle puisse s'améliorer et étendre son influence dans le monde. Nous pensons que l'Organisation a un rôle très important à jouer dans les événements mondiaux, de concert avec d'autres parties, États et autres institutions internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. Nous nous référons en particulier au processus de mondialisation, lequel façonne un nouveau monde, caractérisé par la suprématie des intérêts des sociétés multinationales, qui ont une vision mercantiliste des relations commerciales, des investissements et des connaissances scientifiques et techniques. Nous savons que ce processus affecte et modifie la conduite des sociétés à tous les niveaux, y compris des plus isolées, ainsi que celle des acteurs au niveau international, dont les Nations Unies, avec tous les risques et avec toutes les conséquences positives et négatives que le processus de mondialisation entraîne.

Mais nous pensons également que les Nations Unies doivent assumer un rôle moteur et avoir une présence accrue au plan mondial. L'ONU doit être capable d'influencer, voire de façonner, le processus de mondialisation, pour le rendre plus humain et plus attentif aux besoins sociaux et essentiels de millions d'êtres humains. Nous souscrivons à l'observation de l'Union européenne, également citée par l'Ambassadeur de Singapour : « L'objectif ultime de l'œuvre des Nations Unies consiste à rendre le monde meilleur pour les pauvres de la planète ».

À cet égard, et avec tout le respect qui lui est dû, nous ne partageons pas les vues de l'Ambassadeur de Singapour. Ce n'est pas par la répartition du budget de l'Organisation que nous allons contribuer à créer les conditions d'un monde meilleur. Nous sommes convaincus que c'est grâce au respect des engagements pris par les États Membres de l'Organisation que le monde commencera à changer en s'engageant dans la bonne voie.

Dans ce contexte, nous pensons que l'ONU devrait également avoir un programme de changement face au monde. Je voudrais donner un exemple. L'Organisation est chargée de suivre la réalisation des objectifs et acquis du Sommet du Millénaire, de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg. Mais nous estimons qu'un simple suivi ne suffit pas. De façon pratique et pragmatique, l'ONU peut et doit s'efforcer également de convaincre – d'exercer des pressions en somme – en vue d'assurer le respect de ces engagements. Il doit y avoir un leader visible, responsable de cette tâche, qui consiste en quelque sorte à oeuvrer à une sensibilisation au niveau le plus élevé, ainsi qu'au niveau personnel, des dirigeants politiques des États. L'ONU est dans une position privilégiée du fait qu'elle détient une grande autorité morale et possède un sens profond de la justice sociale.

Nous souhaitons terminer en réitérant notre gratitude et notre appui aux efforts du Secrétaire général visant à renforcer notre Organisation et nous réaffirmons que nous sommes résolus à participer aux consultations, dans un esprit constructif et de solidarité.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat plénier sur le point 52 de l'ordre du jour sur le renforcement du système des Nations Unies.

Avant de lever la séance, je voudrais faire quelques remarques. Je souhaite d'abord remercier tous ceux qui ont participé à ce débat de leurs observations pertinentes et stimulantes. Ce débat a été très riche et très intéressant. Nous avons entendu 71 déclarations, reflétant divers points de vue et assorties de nombreuses suggestions constructives et solidement étayées.

En dépit de la diversité des commentaires, presque toutes les déclarations contenaient de nombreux points communs. Je voudrais résumer brièvement quelques-uns des points saillants de nombreuses interventions. Il me semble que nous avons déjà trouvé un terrain d'entente qui pourrait servir de point de départ aux prochaines consultations officielles. Ainsi, j'ai entendu un appui ferme s'exprimer pour les perceptions suivantes. Un sentiment d'appréciation a été exprimé au Secrétaire général pour avoir présenté un ensemble global de nouvelles propositions de réforme et pour ses efforts

persistants visant à rendre l'Organisation plus productive, plus efficace et mieux à même de s'acquitter de sa mission.

Deuxièmement, on s'accorde à reconnaître la nécessité d'une démarche globale pour tous les points de l'ordre du jour liés à la réforme de l'ONU, à savoir la revitalisation de l'Assemblée générale et le suivi intégré des conférences internationales, de sorte que les changements qui sont introduits au titre de différents points soient complémentaires et permettent d'aller dans la même direction.

Troisièmement, l'ordre du jour de l'ONU en matière de développement reste manifestement au centre de l'activité de l'ONU, et le prochain budget-programme devrait mieux refléter les priorités arrêtées lors de l'Assemblée du Millénaire ainsi que lors d'autres conférences des Nations Unies.

Quatrièmement, le plan d'exécution visant à renforcer l'efficacité de la présence de l'Organisation dans les pays en développement a été salué dans l'ensemble.

Dernièrement – et je ne donne que quelques exemples – un accord général s'est également dégagé en ce qui concerne la nécessité de poursuivre les mesures de réforme relevant du domaine de compétence du Secrétaire général. Je suis particulièrement heureux de constater, premièrement, qu'il ne sera pas forcément difficile de parvenir à une communauté de vues parmi les États Membres touchant plusieurs des propositions formulées par le Secrétaire général pour lesquelles une autorisation de l'Assemblée générale est nécessaire et, deuxièmement, que toutes les délégations qui ont exprimé leurs préoccupations et leurs réserves concernant certaines des mesures proposées l'ont fait de façon constructive. Cela me porte à croire que nous pouvons présager un processus de consultations et de négociations constructif.

Comme je l'ai promis dès le début de ce débat, je voudrais maintenant informer l'Assemblée que j'ai désigné M. Abdul Mejid Hussein, le Représentant permanent de l'Éthiopie, pour m'aider à diriger ce processus de consultations officielles. En outre, nous serons secondés par les facilitateurs suivants : M. Movses Abelian, Représentant permanent de l'Arménie; M. Iftekhar Ahmed Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh; M. Luis Gallegos Chiriboga, Représentant permanent de

l'Équateur; M. Denis Dangué Réwaka, Représentant permanent du Gabon; M. Mochamad Slamet Hidayat, Chargé d'affaires de l'Indonésie; M. Stafford O. Neil, Représentant permanent de la Jamaïque; M. Mohamed Bennouna, Représentant permanent du Royaume du Maroc; M. Dirk Jan van den Berg, Représentant permanent des Pays-Bas; M. Don MacKay, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande; et M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan.

Ces derniers ont tous gracieusement accepté de faciliter les communications entre la présidence et les Membres au cours des consultations officielles et des négociations concernant les projets de résolution par le biais de ce que je qualifierais d'une démarche très informelle et, au-delà de toutes structures formelles, ils oeuvreront pour parvenir à une sorte de transparence accrue. Chaque délégation peut, bien sûr, prendre contact avec l'un ou l'autre des facilitateurs que je viens de mentionner – indépendamment de la région ou sous-région à laquelle appartient le pays intéressé – et lui faire part de ses idées et de ses suggestions à tout moment. J'ai clairement demandé aux facilitateurs de procéder volontairement à autant de consultations avec les États Membres que possible. J'aimerais souligner qu'ils ne seront pas un écran entre les Membres et moi-même, bien au contraire. Ils m'aideront ainsi que les vice-présidents à me tenir informé, dans la mesure du possible, de toutes les idées avancées par les délégations, et ils nous permettront de mieux cerner vos suggestions que si nous nous en tenions à nos seules capacités humaines 24 heures sur 24.

J'aimerais également annoncer que les consultations officielles à composition non limitée commenceront le lundi 4 novembre, dans l'après-midi. Nous examinerons à cette occasion les questions d'information ainsi que les questions économiques et sociales. Ce sera le premier point, et je me réfère à ce sujet aux questions du chapitre II a) et c), à celles du chapitre III ainsi qu'à celles du chapitre IV a) et b). Pour l'essentiel, nous traiterons lundi des décisions proposées 1 et 6 à 18. Les consultations officielles qui suivront sont prévues pour mercredi et vendredi. J'annoncerai lundi les thèmes qui seront débattus mercredi et vendredi, mais soyez sûrs que nous couvrirons tous les thèmes évoqués lors du débat

plénier ainsi que dans les questions soumises par les Membres.

J'ai écouté très attentivement les déclarations des Membres et, sur cette base, ainsi que sur celle des interventions qui seront faites durant les consultations officielles à venir, j'ai l'intention de vous présenter un premier projet de résolution qui reflétera les vues des Membres, peu après la mi-novembre. J'aimerais réaffirmer que le processus sera ouvert et transparent et que les consultations officielles se poursuivront aussi longtemps que nécessaire. Je veux aussi assurer les Membres que ma porte sera constamment ouverte à tous pendant toute la durée du processus. Je table réellement sur votre étroite coopération et je considère que c'est ce qui nous permettra d'obtenir une bonne résolution.

Permettez-moi de réaffirmer la conviction que j'ai exprimée au début de ce débat selon laquelle nous devrions être en mesure de nous mettre d'accord sur cette résolution avant Noël afin que l'année prochaine, nous puissions nous concentrer sur certains des travaux plus détaillés qui devront être entrepris par les experts des différentes commissions.

Avant de lever la séance, je dois encore vous annoncer un ajout au programme de travail de la séance plénière de l'Assemblée générale le lundi 4 novembre, au matin. L'Assemblée y examinera en troisième lieu le sous-point a) du point 41 de l'ordre du jour, intitulé « Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 », de façon à se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/57/468/Add.1 et qui a été recommandé par le Comité spécial plénier de l'Assemblée générale pour l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 52 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 40.